

GESTION SOUS MANDAT

Notre expertise au service
des personnes morales



ENTREPRISES • ASSOCIATIONS • FONDATIONS • MUTUELLES...

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT
D'ÉQUIPE



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE



Sommaire

■ INTRODUCTION	3
■ QU'EST-CE QUE LA GESTION SOUS MANDAT ?	4
■ NOTRE APPROCHE ISR (INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE)	8
■ INFORMATIONS INDICATIVES SUR LA FISCALITÉ DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF	10
■ DES COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE	11

NOTRE OFFRE EN 4 FICHES :

- MANDAT DE GESTION - LES MANDATS DE GESTION DIVERSIFIÉE
- MANDAT DE GESTION - LA GESTION EXCÉDENTS STABLES DE TRÉSORERIE
- MANDAT DE GESTION - LA GESTION RECONSTITUTION DE CAPITAL
- LES FONDS DÉDIÉS

L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif et ne peut être assimilée à un quelconque conseil, à une incitation à investir, à une offre de produit ou à une sollicitation d'aucune sorte. Société Générale Gestion n'agit pas en qualité de conseiller et ne peut être tenue responsable des conséquences financières de quelque nature que ce soit résultant de la décision que vous pourriez prendre sur la base de ce document. Vous devez procéder à votre propre analyse des risques et devez consulter au préalable vos propres conseils juridiques, financiers, fiscaux et comptables ou tout autre professionnel préalablement à la signature du mandat de gestion. Les termes de ce document sont purement indicatifs et ne sauraient dispenser tout investisseur de la prise de connaissance des dispositions du mandat de gestion. Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

GESTION SOUS MANDAT

Introduction

Pour renforcer notre engagement à vos côtés dans la gestion et l'optimisation de vos placements financiers, nous avons le plaisir de vous présenter notre service de Gestion Sous Mandat.

Cette prestation est spécialement mise à disposition des clients Personnes Morales (entreprises, associations, mutuelles, fondations, congrégations...), qui disposent d'avoirs financiers importants, ou d'excédents stables de trésorerie, et qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement d'experts dans la durée, en déléguant la gestion de leurs avoirs. Ces derniers mettront ainsi en œuvre une gestion active et personnalisée.

Nous vous invitons à rencontrer votre Conseiller en agence. À l'issue d'un entretien conseil, il pourra vous proposer le service de Gestion Sous Mandat, après avoir vérifié que celui-ci est bien adapté à votre profil d'investisseur, à vos attentes et à la situation de la Personne Morale dont vous êtes le représentant.

En résumé, la Gestion Sous Mandat c'est :

- **une gestion active et personnalisée** de vos placements, dans le respect de vos objectifs et du profil de risque que vous aurez définis,
- **un accès à l'expertise** des équipes de Société Générale Gestion et d'Amundi Group, 2^e leader européen de la gestion d'actifs*,
- **un gérant dédié** joignable à tout moment,
- **une véritable transparence** dans le suivi de la gestion et des performances réalisées.

* Numéro 1 en Europe et numéro 9 dans le monde - Encours totaux - Source IPE "Top 400 asset managers active in the European marketplace" publié en juin 2013, données à décembre 2012. Interviews des sociétés de gestion sur leurs encours à fin décembre 2012 (fonds ouverts, fonds dédiés, mandats).

Qu'est-ce que LA GESTION SOUS MANDAT ?

En tant que représentant d'une personne morale (entreprise, mutuelle, association, fondation, congrégations...), vous recherchez :

- un équilibre entre la performance et la sécurité de vos avoirs —
- **un service personnalisé** qui réponde à vos objectifs, vos attentes et prenne en compte vos contraintes spécifiques —
- **une délégation au quotidien** de la gestion de vos avoirs —

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOS ACTIFS

■ Une équipe de spécialistes

Nos spécialistes de la gestion, chez Société Générale Gestion, prennent des décisions en s'appuyant sur les compétences d'une équipe d'économistes, de stratégestes et d'analystes financiers.

■ Une méthode structurée

Un processus d'investissement rigoureux, en termes de prévisions, d'allocations d'actifs et de sélections de valeurs, intègre tous les paramètres des marchés financiers et optimise la gestion de vos actifs.

■ Une stratégie réactive

Le Gérant accède à des informations multiples en temps réel et réagit aux événements de marchés en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes de gestion.

■ Un reporting transparent et personnalisé

Votre gérant vous informe au travers d'un reporting de gestion régulier, sur l'ensemble de vos actifs en gestion.



LA GESTION SOUS MANDAT vous permet :

- **de déléguer la gestion de vos placements** à notre équipe de spécialistes dédiés et sensibilisés à vos problématiques spécifiques,
- **d'accéder à un service, qui vous offre plusieurs types de mandats de gestion ou fonds dédiés, et plusieurs formules de gestion**, qui intègrent vos objectifs et votre horizon de placement.



UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT RIGoureux

Afin d'optimiser les décisions de gestion, Société Générale Gestion met en œuvre un processus d'investissement rigoureux qui permet d'intégrer tous les paramètres des marchés financiers.

Ce processus comporte 3 phases successives, visant à optimiser les décisions de gestion implémentées dans votre portefeuille.

PHASE 1

PRÉVISIONS DE TENDANCES

Les économistes, les stratégestes et les analystes financiers élaborent des prévisions relatives aux mouvements des marchés financiers.

PHASE 2

ALLOCATION STRATÉGIQUE D'ACTIFS

Sur la base de ces prévisions de tendances, votre gérant met en place une allocation stratégique, combinant des classes d'actifs (actions, taux, produits monétaires), des zones géographiques, des secteurs économiques et des styles de gestion. Cette allocation a pour objectif d'optimiser les perspectives de performance, en fonction de l'orientation de gestion que vous aurez choisie dans votre mandat.

PHASE 3

SÉLECTION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

En respectant l'allocation stratégique d'actifs, votre gérant sélectionne pour vous, en fonction des opportunités de marché, les supports d'investissement les mieux adaptés :

- **titres en direct** (principalement actions françaises ou européennes),
- **OPC sélectionnés pour leur diversification.**

OBJECTIF

**OPTIMISER VOTRE PORTEFEUILLE SELON
L'OFFRE ET L'ORIENTATION DE GESTION CHOISIE**

UNE OFFRE QUI S'ADAPTE À TOUS LES PROFILS ET À TOUS LES BESOINS

Parce que vos besoins évoluent dans le temps et que vous souhaitez déléguer la gestion de vos avoirs à des experts, nous avons conçu **une offre plurielle qui s'adapte à votre situation.**

■ Elle est organisée autour de 2 critères déterminants...

- > **votre durée de placement** recherchée, du court terme au long terme,
- > **votre profil de risque** , du plus sécurisé au plus dynamique.



■ ...et se décline en plusieurs types de gestion

- > **la Gestion diversifiée** qui peut inclure, si vous le souhaitez, une approche ISR (Investissement Socialement Responsable) et se décliner sous forme de mandats de gestion, avec 4 profils.
- > **la Gestion Excédents Stables de Trésorerie** ,
- > **la Gestion Reconstitution de Capital** .
- > **de fonds dédiés** , conçus sur mesure selon vos spécificités et vos valeurs.

■ Rédaction du mandat

Après avoir défini vos critères et identifié le mandat de gestion qui répond à vos attentes, un mandat de gestion est rédigé qui détermine les règles de fonctionnement.

PANORAMA DE L'OFFRE

Pour plus d'informations, consulter les fiches jointes

GESTION DIVERSIFIÉE⁽¹⁾

Vous recherchez un placement adapté à votre profil et personnalisable ?

Mandat de gestion
4 profils qui tiennent compte de vos contraintes

Option Approche ISR

L'ISR vous permet de **concilier valeurs et performance** financière

GESTION EXCÉDENTS STABLES DE TRÉSORERIE⁽¹⁾

Vous souhaitez placer vos excédents stables de trésorerie ?

Notre gestion constitue **une alternative à un placement monétaire** avec une prise de risque faible

GESTION RECONSTITUTION DE CAPITAL⁽¹⁾

Vous souhaitez reconstituer votre capital à un horizon donné ?

Notre gestion concilie objectif de **protection du capital et opportunités des marchés actions**

FONDS DÉDIÉS

Vous recherchez un placement totalement personnalisé ?

Le placement **sur-mesure** par excellence

Option Approche ISR

L'ISR vous permet de **concilier valeurs et performance** financière

(1) Ces différentes gestions comportent un risque en capital.

Notre approche ISR

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

QU'EST-CE QUE L'ISR⁽¹⁾ ?

C'est une approche qui intègre, en plus des critères financiers, des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) qui permettent d'identifier les émetteurs (entreprises et États) qui ont le meilleur comportement au regard des enjeux du développement durable.

L'Investissement Socialement Responsable est une réelle opportunité, qui permet de concilier performance financière et accès aux émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG.

À QUI S'ADRESSE L'APPROCHE ISR ?

Aux investisseurs qui souhaitent en plus des critères purement financiers, des critères de placement liés aux meilleures pratiques en termes d'Environnement, de politique Sociale et de règles de bonne Gouvernance.

PHILOSOPHIE ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

■ Pour Société Générale Gestion, l'ISR correspond à un double constat :

- > une entreprise ne peut être performante dans la durée sans une bonne gestion des hommes et de l'environnement,
- > une gestion responsable ne peut être durable en l'absence de performance économique.

Au-delà de l'aspect purement financier, une vision globale des risques et opportunités auxquels sont confrontés les acteurs économiques, permet de mieux apprécier leur valeur et leur potentiel.

■ Nos fonds ISR respectent au minimum 3 règles

- qui font référence à une échelle de notation extra-financière allant de A à G, définie par le centre d'expertises ISR du Groupe Amundi :
- > les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur, soit avec **les notes E, F et G, sont exclus des portefeuilles ISR**. Cela écarte les émetteurs aux pratiques ESG contestables,
 - > **la note ESG⁽²⁾ d'un portefeuille ISR doit être supérieure ou égale à la note de son univers de référence ou de son benchmark**, traduisant l'exigence de la gestion ISR, y compris dans les zones du monde où les pratiques sont considérées comme bonnes,
 - > **la note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C**, reflétant un seuil exigeant dans la prise en compte des critères ESG par les émetteurs.

(1) Investissement Socialement Responsable.

(2) La note ESG moyenne du portefeuille tient compte du poids et de la note des émetteurs qui le composent.



DES ENGAGEMENTS AU-DELÀ DE L'ISR...

■ les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

En signant, en 2006, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le Groupe Amundi s'est engagé à prendre en compte les questions ESG dans un nombre croissant de portefeuilles.

L'ensemble des gérants a donc accès aux notations extra-financières des entreprises, au même titre que les notes financières et les notes crédit.

■ Des règles supplémentaires

Dans sa gestion active, le Groupe applique des règles strictes qui constituent le socle de sa responsabilité. C'est ainsi qu'il :

- > **s'interdit**, dans le cadre de la gestion active, tout investissement direct de ses OPC dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo,
- > **exclut** les entreprises notées G,
- > **encadre** strictement l'utilisation des instruments financiers, dans le respect des critères de transparence et de contrôle des risques.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Groupe Amundi à la rubrique "Un acteur engagé".

Informations indicatives sur LA FISCALITÉ DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

LA FISCALITÉ DES REVENUS MOBILIERS SPÉCIFIQUES AUX OSBL⁽¹⁾

TYPES DE PLACEMENTS	TAUX D'IMPOSITION DES REVENUS	DÉCLARATION À FAIRE
> Compte à Terme : - Intérêts à échéance - Intérêts périodiques	10 % 24 %	OUI OUI
> Compte Sur Livret	24 %	OUI
> Certificats de Dépôts	10 %	OUI
> Billets de Trésorerie	10 %	OUI si revenus
> BMTN-Bons moyen terme négociables	10 %	OUI si revenus
> Actions françaises	15 %	OUI si revenus
> Obligations Françaises émises après le 01/01/1987	10 %	OUI si revenus
> Emprunts d'État émis après le 01/01/1987	10 %	OUI si revenus
> Valeurs Mobilières Étrangères provenant d'Obligations	24 %	OUI si revenus
> Dividendes de sources étrangères	15 %	OUI si revenus
> SICAV françaises de distribution	15 %	OUI si revenus
> SICAV françaises de capitalisation	Sans objet	Sans objet
> FCP de distribution	IS au taux de 10 %, 15 % ou 24 % selon la fiscalité applicable aux produits répartis par le FCP	OUI si revenus
> FCP de capitalisation	Sans objet	Sans objet

Tableau établi en avril 2013, selon les dispositions fiscales en vigueur.

(1) Associations non assujetties aux impôts commerciaux (art. 206-5 du CGI).

LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Les associations titulaires de revenus passibles de l'impôt sur les sociétés aux taux réduits de 24 %, de 15 % ou de 10 % suivant le type de placement, doivent adresser la déclaration de ces revenus au service des impôts dont elles dépendent, dans les trois mois de la clôture de leur exercice (avant le 1^{er} avril de l'année qui suit l'encaissement de ces revenus pour les organismes ayant un exercice correspondant à l'année civile). Pour cela, elles doivent utiliser la formule de déclaration n° 2070.

DES COMPÉTENCES

à votre service



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION

■ Une société de gestion dédiée aux clients du réseau Société Générale

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Société Générale et Crédit Agricole ont regroupé leurs activités de gestion d'actifs en créant Amundi Group, 2^e acteur européen de son secteur.

Au sein de ce nouveau groupe, a été créée Société Générale Gestion, une société de gestion dédiée aux clients de Société Générale.

Société Générale Gestion propose **une gamme exclusive, complète et performante de solutions de placement** qui donne accès à toutes les classes d'actifs et aux principaux bassins d'investissement mondiaux.

Elle met ainsi à votre disposition **un service de Gestion Sous Mandat sur mesure**, qui vous permet de bénéficier de toutes les expertises de son Groupe d'appartenance et qui s'inscrit dans une collaboration étroite et de longue date avec les équipes de Société Générale.

Société Générale Gestion S.A. est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-09000020.

LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

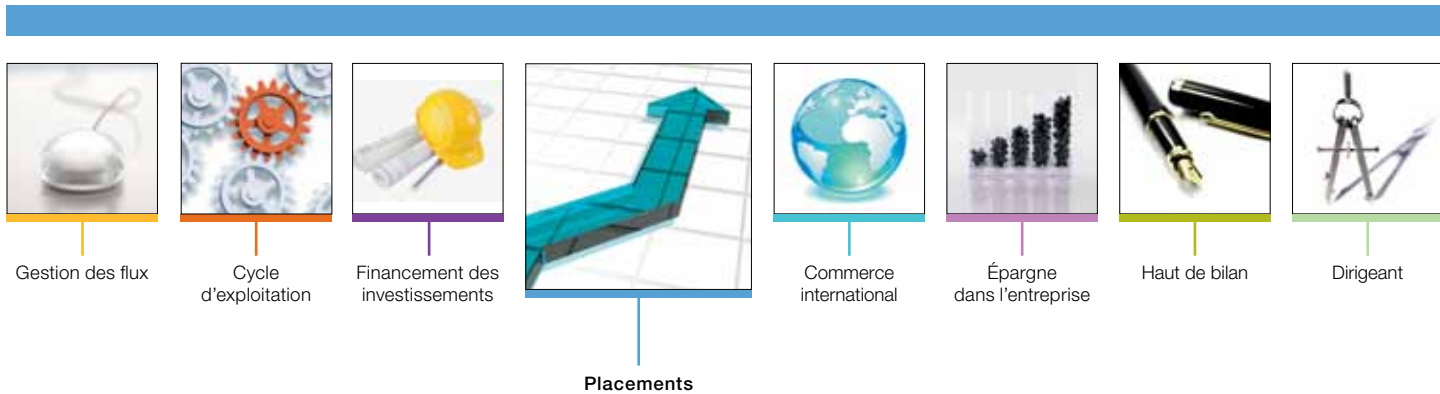
■ L'un des tout premiers groupes européens de services financiers

Société Générale s'appuie sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Ses 157 000 collaborateurs, présents dans 85 pays, accompagnent au quotidien plus de 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- > **la banque de détail en France** avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama,
- > **la banque de détail à l'international** présente en Europe centrale & orientale et Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique sub-saharienne, en Asie et en Outre-mer,
- > **la banque de financement et d'investissement** avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de services financiers spécialisés, d'assurances, de banque privée, de gestion d'actifs et des services aux investisseurs. Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI.



Pour en savoir plus,
 contactez votre Conseiller de clientèle ou connectez-vous sur notre site Internet :
entreprises.societegenerale.fr
associations.societegenerale.fr